



MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**VILLE DE MOLIÈRES-SUR-CÈZE**  
Liberté - Égalité - Fraternité

Compte rendu approuvé  
et signé lors de la  
séance du 6/7/2023

COMPTE RENDU

DATE  
12.07.2023



## COMPTE RENDU CM 12.07.2023

Ce douze Juillet deux mille vingt-trois à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Molières-sur-Cèze.

**Étaient présents :** Florence BOUIS, Odette NAVARRO, Thierry THOMAS, Georges VERCOUTERE, Valérie REMOND, Abdelmalek BELAZZOUG, Martine GIOLBAS, Cécile DE CHASTENET, Dirk VERBRUGGE, Stephan NICOLAS

**Étaient absents :** Nicolas AUGUSTYNIAK

Lætitia MARCHAND représentée par Martine GIOLBAS  
Dominique AGNIEL représenté par Odette NAVARRO,  
Melyssa CELLIER représentée par Abdelmalek BELAZZOUG  
Christel BALME représentée par Valérie REMOND

10 présents et 14 votes.

### PROGRAMME

*Présentation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 Juin 2023  
Présentation des décisions prises entre le 12 Juin 2023 et le 3 Juillet 2023*

### DELIBERATIONS

**1. Motion 0% artificialisation Nette par l'association des Maires ruraux de France**  
**Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances**

Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

L'association des Maires Ruraux de France propose de revoir cette demande comme cela est présenté dans la motion ci-jointe.

**Résultats :**

**POUR : 13 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1 (Christel BALME)**

**2. Dossier Assainissement**

**Rapporteur : Florence BOUIS, Maire**

Les phases 3 et 4 du projet assainissement (reprise réseau existant) suite à schéma directeur sont terminées à 99%. Il convient maintenant de lancer la phase 5 qui consiste au raccordement de notre réseau d'eaux usées au réseau de Meyrannes et notamment à sa station d'épuration.

Pour pouvoir lancer la phase 5 et obtenir les subventions associées, plusieurs actions sont impératives dans un délai maximum de 2 mois (sinon perte de la subvention) :

1. Autoriser Madame la Maire à signer la convention avec Meyrannes sur la récupération de nos eaux usées.

Cette convention a été rédigée en présence du cabinet CEREG et des élus de la mairie de Meyrannes avec le soutien de l'Agence Technique Départementale. 4 réunions ont eu lieu en mairie. Cette convention porte sur le point de raccordement, les conditions associées (qui répare, qui entretient ...) et le tarif de récupération de nos eaux usées.

2. Autoriser Madame la Maire à demander les subventions auprès de l'agence de l'eau et du département pour la somme de 530 000 euros HT.

3. Autoriser Madame la Maire à signer la Charte Qualité des réseaux d'assainissement et eau potable pour le chantier

4. Autoriser Madame la Maire à lancer la consultation pour la réalisation des travaux de la phase 5 du schéma directeur assainissement

**Commentaires/questions de l'assemblée :**

Ce projet nécessitera une modification de la convention auprès de l'ONF pour le passage en lagune.  
Georges VERCOUTERE rappelle la nécessité de création d'une commission « appel offres »  
Madame la Maire a présenté la délibération Saint Ambroix validant le futur raccordement de nos eaux usées.

**Résultats :**

**POUR : 13 / CONTRE : 1 (Abdelmalek BELAZZOUG) / ABSTENTION : 0**

---

### 3. Régime minier

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire

À compléter car nous sommes toujours en attente de la proposition de document.

**Commentaires/questions de l'assemblée :**

**PAS DE DOCUMENTS / REPORT**

---

### 4. Annulation Facture eau

Rapporteur : Thierry THOMAS, 1<sup>er</sup> Adjoint

Lors de ce conseil municipal, une facture d'eau est proposée à l'annulation suite à une erreur de facturation de notre part. En effet, lors de l'envoi de cette facture associé à un appartement, la locataire a également reçu la facture associée au compteur général de l'immeuble.

**Commentaires/questions de l'assemblée :**

**Résultats :**

**POUR : 14 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0**

---

#### 5. Dénomination rue

Rapporteur : Martine GIOLBAS, Conseillère municipale

Martine Giolbas, Conseillère municipale présente le projet de dénomination et de numérotation de plusieurs rues et accès de Molières-sur-Cèze.

Ces propositions s'inscrivent dans la démarche de remise à plat de l'adressage nécessaire notamment aux secours ou au raccordement fibre.

Commentaires/questions de l'assemblée :

Route des bois devient Chemin du Pont Bleu.  
Chemin du valat des brousses Ok Adressage  
Chemin du Ramier Ok  
Chemin du Puits Varin Ok  
Impasse de la colonie Ok  
Place du bois du Cazier Ok

Résultats :

POUR : 14 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

---

#### 6. Demande de subvention Association Château du Montalet

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire

Demande de subvention pour le financement d'une table d'orientation par l'association du Château du Montalet. Somme demandée 1200 euros.

Concours pour financement avec nécessité participation collectivité.

Commentaires/questions de l'assemblée :

Résultats :

POUR : 14 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

---

#### 7. Référent déontologie

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, Adjoint aux finances

Mise en place référent déontologue élu. Présentation du projet. La mise en place de ce projet permettra aux élus d'avoir à sa disposition une personne ressource pour l'interroger sur sa/ses pratiques afin qu'elles ne rentrent pas en contradiction avec son mandat.

Commentaires/questions de l'assemblée :

Résultats :

POUR : 13 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1 (Christel BALME)

8. Petites Villes de demain

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Petites villes de demain est un programme national qui vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Le programme Petites villes de demain vise à aider les élus locaux à définir et mettre en œuvre un projet de territoire sur la période 2020-2026 et s'organise autour de 3 piliers :

- . Le soutien à l'ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le subventionnement de postes de chef de projet, et par l'apport de financement pour la réalisation d'études ;
- . Des financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place ;
- . L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'accès à la formation, le partage de connaissance et de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

Une enveloppe maximale de 1700 euros HT pourra être attribuée pour cette étude.

Commentaires/questions de l'assemblée :

Résultats :

POUR : 12 / CONTRE : 1 (Christel BALME) / ABSTENTION : 2 (Stephan NICOLAS et Valérie REMOND)

---

#### Informations diverses

Retour sur le dossier Amiante (procédure en cours)  
Retour sur l'enquête publique assainissement (état d'avancement)  
Retour sur l'augmentation du tarif de notre assurance risques statutaires  
Retour sur l'attribution des subventions OLD et Eclairage Public (Fonds vert)  
Retour sur Parcelle Sevilon  
Retour sur l'abandon de la navette scolaire à la rentrée 2023

La secrétaire de séance,



La Maire,  
Florence BOUIS

